

# Les priorités de Sylvia PINEL pour le secteur de la restauration & Le bilan du contrat d'avenir

## Dossier de presse

Vendredi 23 novembre 2012



Contact presse : Cabinet de Sylvia PINEL  
Nadhéra BELETRECHE – 01 53 18 48 73 - [nadhéra.beletreche@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:nadhéra.beletreche@cabinets.finances.gouv.fr)

## Sommaire

1. Poursuivre le dialogue social pour améliorer les conditions des salariés et lutter contre le travail illégal
2. Améliorer la formation pour répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers de la restauration et poursuivre les efforts en matière d'emploi
3. Renforcer la qualité dans les établissements
4. Une nouvelle gouvernance pour le secteur

## Une nouvelle feuille de route pour le secteur de la restauration

**Sur la base des résultats du bilan du contrat d'avenir, Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a défini de nouvelles perspectives pour le secteur de la restauration à l'horizon des cinq prochaines années. Celles-ci devront être réalisées en partenariat avec les professionnels, pour garantir la qualité de la restauration et la promotion de l'excellence française, notamment à l'international.**

Le bilan du contrat d'avenir a permis au Gouvernement de disposer d'un état des lieux précis sur le respect des engagements qu'avaient pris les professionnels en prenant en compte la pertinence des indicateurs choisis pour leur évaluation.

Sylvia PINEL a souhaité que ce débat soit **complet** et **contradictoire** car les organisations professionnelles devaient pouvoir faire entendre leur position et leurs arguments.

Les résultats définitifs de ce bilan montrent que des efforts réels ont été faits par les professionnels notamment en matière d'emploi et de dialogue social. Des progrès doivent encore être accomplis en matière d'investissement et de formation. Ces travaux ont en outre démontré l'échec de la logique de contractualisation telle qu'elle avait été mise en place par le précédent gouvernement. Le dispositif est apparu au final flou, manquant de cohérence et d'objectifs temporels clairs.

**Le secteur de la restauration bénéficiera pleinement du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.** Ainsi, les restaurateurs bénéficieront, comme toutes les autres entreprises, d'une baisse des coûts de main d'œuvre, à la fois par le crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi mais aussi par la mise en place du contrat de génération dont ils seront d'importants bénéficiaires. Son financement a notamment fait appel à une réforme différenciée des taux de TVA pour l'ensemble des produits, quel que soit leur taux. En conséquence, le taux de TVA applicable à la restauration passera de 7% à 10% en 2014.

Au-delà de ce pacte, **la Ministre souhaite s'inscrire dans une démarche de partenariat avec les professionnels autour des grandes priorités qu'elle a définies pour ce secteur.**

### 1. Poursuivre le dialogue social pour améliorer les conditions des salariés et lutter contre le travail illégal :

**Le dialogue social doit se poursuivre;** il doit devenir la norme pour faire progresser la profession; il doit s'attacher à garantir des revenus suffisants aux salariés du secteur afin de donner à celui-ci l'attractivité qu'il mérite. Il doit aussi permettre de lutter contre le travail illégal.

### 2. Améliorer la formation pour répondre aux difficultés de recrutement dans les métiers de la restauration et poursuivre les efforts en matière d'emploi :

**La formation est un chantier essentiel.** Alors que le Gouvernement a fait de la lutte contre le chômage sa grande priorité, on ne peut accepter qu'il y ait dans le secteur de la restauration des besoins d'emplois qui ne sont pas pourvus faute de formations adaptées et suffisantes. **Il est donc nécessaire de mettre en place une formation de qualité, exemplaire, efficace.** Cela passe notamment par un travail en lien avec les régions et avec les Ministères qui sont concernés pour développer le nombre de places dans les CFA et les lycées professionnels.

Toutes les entreprises du secteur de la restauration bénéficieront du crédit d'impôts compétitivité emploi et du contrat de génération. Dans ces conditions, **les entreprises de ce secteur devront, conformément aux priorités du gouvernement, poursuivre les efforts en matière de création d'emplois.**

### 3. Renforcer la qualité dans les établissements :

Le secteur de la restauration doit s'inscrire dans la **promotion de la marque France** lancée par le Gouvernement et la valorisation des produits fabriqués dans notre pays. Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre **un véritable plan qualité dans la restauration.**

La qualité, c'est d'abord celle **des produits fabriqués en France**, notamment ceux issus de notre agriculture et de nos terroirs. C'est aussi **le souci de transparence vis-à-vis des consommateurs, l'exigence en matière d'hygiène et de sécurité des locaux, l'amélioration et la modernisation du cadre et des outils de travail.** C'est enfin celle **des arts de la table** qui sont utilisés dans nos restaurants, des assiettes, des couteaux, des verres et des ustensiles de cuisine. La Ministre souhaite là encore que ceux qui sont issus de nos ateliers et de nos usines soient privilégiés et mis à l'honneur.

**Sylvia PINEL souhaite également développer et renforcer le titre de maître-restaurateur.**

Il doit être, au-delà de la reconnaissance professionnelle qu'il donne, le symbole de la France, de la qualité de nos produits, de notre accueil, de notre convivialité et de notre sens du partage. Il doit permettre à notre cuisine de rayonner.

**Pour renforcer la qualité dans les établissements, le Gouvernement travaillera avec les restaurateurs à la définition et à la mise en œuvre d'ici l'été d'un titre rénové, plus lisible, symbole de qualité et d'excellence dans la modernité qui doit caractériser notre cuisine. Ce titre doit également être simplifié pour qu'un plus grand nombre de restaurateurs puissent y avoir accès, sans pour autant entraîner une baisse de la qualité.**

#### **4. Une nouvelle gouvernance pour le secteur :**

**Un comité stratégique** sera mis en place pour élaborer et assurer la mise en œuvre de cette feuille de route pour la filière restauration.

Cette ambition ne sera menée à bien qu'avec l'implication de tous. C'est pourquoi la Ministre souhaite que le comité qui sera mis en place soit **un véritable comité de filière**, qui associera aussi toutes les parties prenantes comme les fournisseurs, les artisans des arts de la table, les syndicats de salariés, les représentants des consommateurs, les parlementaires et les élus locaux.

Le comité sera chargé de promouvoir **une restauration durable et symbole de l'excellence française**. Il devra travailler avec les organisations professionnelles à la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi ainsi que des objectifs fixés pour la filière. Il se réunira au premier semestre 2013.

**Pour le Gouvernement, ces mesures s'inscrivent dans la poursuite d'un même objectif prioritaire : le retour de la croissance et de l'emploi, l'augmentation des investissements et le redressement de notre économie.**

**Il est temps désormais de sortir du contrat d'avenir qui n'a pas porté ses fruits, mais aussi de l'incertitude et de l'instabilité fiscale pour bâtir l'avenir, avec les professionnels du secteur, dans un climat serein et constructif.**